



VILLE DE NICE



Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaires (DOB) et qui se termine par le vote du compte financier unique.

Le débat sur les orientations budgétaires 2024 de la Ville de Nice est intervenu le 27 mars 2024. Il s'est concrétisé par le vote du budget primitif au cours de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2024.

L'exercice 2024 étant aujourd'hui clôturé, la dernière étape du cycle budgétaire consiste en la présentation du compte financier unique qui dresse, de manière synthétique, un état de l'exécution entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Il est rappelé que la présentation des budgets communaux et leur exécution sont normées par le législateur. Elles sont structurées en deux grands ensembles, à savoir :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement qui recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- les dépenses et les recettes d'investissement qui s'inscrivent plus dans le long terme car elles ont un impact patrimonial et correspondent, soit à des investissements durables, soit à la souscription d'emprunts.

Il est précisé que, dans une démarche de qualité comptable la Ville de Nice a choisi d'anticiper de 2 ans l'obligation réglementaire en présentant, dès l'exercice 2024, ses comptes sous la forme d'un Compte Financier Unique (CFU), qui vient se substituer au compte de gestion et au compte administratif.

Le circuit d'élaboration du Compte Financier Unique prévoit ainsi une agrégation des données produites par l'Ordonnateur et le Comptable Public, au sein d'un seul et même document dans le respect des prérogatives de chacun.

➤ *Section de fonctionnement*

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **655 millions d'euros** (contre 597 millions d'euros en 2023).

Pour faire face aux facteurs exogènes multiples qui ont affecté les finances des collectivités en général et celles de la Ville de Nice en particulier (crise sanitaire, inflation, hausse des taux d'intérêts, diminution des concours financiers de l'Etat, désengagement du Département), un réajustement des taux de fiscalité a été nécessaire.

Cet ajustement imposé à la Ville avait été retardé le plus longtemps possible afin de préserver le pouvoir d'achat des contribuables.

Cependant, en 2024, même après l'adoption des nouveaux taux, la Ville de Nice continue d'appliquer le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties le plus faible parmi les grandes villes de France.

Les autres facteurs de croissance des recettes de fonctionnement sont liés à la progression des droits de stationnement et des locations sur voie publique (+2,3 millions d'euros) et à la dynamique des produits de loyers et de gestion patrimoniale de la Ville (+1,3 million d'euros).

A l'inverse, la Ville doit regretter le peu de dynamisme des dotations et compensations de l'Etat dont l'évolution n'atteint pas 1 % et ne compense pas l'inflation.

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de **567 millions d'euros**, en hausse de +2 % par rapport à l'année précédente.

Cette évolution n'est pas imputable aux charges de gestion courante qui restent stables par rapport à l'exercice 2023.

La progression résulte de l'évolution néanmoins maîtrisée (+2,3 %) des charges de personnel (300 millions d'euros) sous l'effet notamment des hausses mécaniques induites par les mesures réglementaires (impact en année pleine de la hausse du point d'indice, revalorisation indiciaire...), et d'une augmentation des atténuations de produits, notamment dans le secteur du logement.

- Le résultat à la clôture de l'exercice 2024 s'établit ainsi à 54 millions d'euros.

- L'épargne brute

La dynamique des produits et la maîtrise des charges de fonctionnement ont permis à la Ville de Nice de dégager une épargne brute en forte progression passant ainsi de 34 millions d'euros en 2023 à **80,5 millions en 2024**.

➤ *Section d'investissement*

- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à la somme de **134 millions d'euros** (contre 108 millions en 2023). Elles sont principalement constituées de dotations, de subventions d'investissement reçues de la part de divers partenaires, de remboursements des opérations réalisées pour compte de tiers et de financements extérieurs.

L'évolution des recettes réelles d'investissement par rapport à l'exercice précédent provient de la progression des subventions et des dotations qui accompagnent la politique d'investissement

dynamique de la Ville, mais également de remboursements opérés par réalisées pour leur compte par la Ville.

La Ville de Nice a souscrit pour 35,6 millions d'euros d'emprunts nouveaux (contre 70 millions d'euros en 2023). Les emprunts retenus sont exclusivement indexés sur des taux variables en raison de la détente des taux qui a été observée sur les marchés financiers depuis le pic d'octobre 2023.

- Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **198 millions d'euros**.

Les dépenses d'équipement (98,8 millions d'euros en 2024 contre 97,5 millions en 2023) traduisent le cap que la Ville de Nice s'est fixé depuis plusieurs années en maintenant un niveau d'investissement élevé au profit des Niçoises et des Niçois.

La transition écologique demeure l'axe principal de cette politique d'investissement et se traduit par la poursuite des travaux de végétalisation et par les opérations de verdissement. La valorisation du patrimoine public et le rayonnement culturel constituent l'autre axe majeur du développement de la ville.

Par politiques publiques, les dépenses d'équipement de 2024 répondent aux priorités constantes qui sont de :

- favoriser la transition écologique en investissant **30,8 millions d'euros** pour le prolongement de la Promenade du Paillon, le verdissement des écoles et des crèches, l'aménagement de trames vertes ou encore la création d'espaces verts urbains ou de terrains agricoles ;
- valoriser le patrimoine présent sur la commune de Nice mais également embellir ce patrimoine par la création de nouveaux espaces en consacrant **3,04 millions d'euros** à ces actions ;
- garantir aux enfants niçois les meilleures conditions pour leur instruction en dépensant **7,6 millions d'euros** dans les équipements et les bâtiments scolaires ;
- faire rayonner la Ville de Nice par son activité culturelle en y dédiant **4,7 millions d'euros** avec notamment l'engagement de la réhabilitation de la bibliothèque Louis Nucéra et les études pour le théâtre des Arènes de Cimiez ;
- protéger les citoyens grâce à une meilleure organisation des forces de l'ordre (la poursuite de la transformation de l'Hôpital Saint-Roch pour la réalisation de l'Hôtel des Polices), à de meilleurs équipements de vidéoprotection et à des travaux préventifs (confortement des falaises) pour un montant de **29,6 millions d'euros** ;
- permettre le développement sportif, artistique et culturel de la jeunesse en favorisant l'aménagement des équipements dédiés pour un montant de **6,3 millions d'euros** ;
- maintenir le soutien à la cohésion sociale et à l'inclusion en réalisant **7,7 millions d'euros** de dépenses ;
- moderniser notre administration et sécuriser ses systèmes d'information grâce à **8,8 millions d'euros** de dépenses.

En dehors des opérations de gestion de trésorerie qui sont neutres budgétairement, le recours à l'emprunt a été limité à 35,6 millions d'euros en 2024 (contre 70 millions d'euros en 2023). Dans le même temps, le remboursement en capital a été de près de 40 millions d'euros.

Il en résulte un **encours de la dette de la Ville de Nice, en baisse de 4 millions d'euros** et s'établit à 543,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

L'amélioration de l'épargne brute conduit à un ratio de désendettement de **6,8 années**.

II-LES BUDGETS ANNEXES

Par exception au principe d'unité budgétaire, la réglementation permet, voire impose, d'isoler les dépenses et recettes d'un service au sein d'un budget annexe.

La Ville de Nice dispose de trois budgets annexes en 2024. Par rapport au budget principal, les masses sont plus faibles.

L'exécution des budgets annexes se présente de manière synthétique comme suit :

	Budget annexe de la régie autonome de l'Opéra	Budget annexe de la régie du Palais des Expositions et Nikaïa	Budget annexe de la Fourrière Automobile
Recettes de fonctionnement	22 310 633 €	8 613 095 €	3 872 062 €
Dépenses de fonctionnement	21 104 551 €	8 310 921 €	3 857 431 €
Recettes réelles d'investissement	180 961 €	1 004 848 €	37 586 €
Dépenses réelles d'investissement	540 300 €	1 119 408 €	0 €

Le résultat à la clôture de l'exercice 2024 des trois budgets annexes s'établit ainsi à **1,3 million d'euros**

III-LA SITUATION PATRIMONIALE TOUT BUDGET CONFONDU 31 DECEMBRE 2024

La présentation de la situation patrimoniale de la Ville de Nice, tout budget confondu, est désormais intégrée au Compte Financier Unique.

- ☐ Pour l'exercice 2024, le principal constat est que le **fonds de roulement** de la Ville demeure excédentaire. En effet, la situation en fin d'exercice est la suivante :
 - ✓ Emplois stables (ou actifs immobilisés) : **3,86 milliards d'euros**
 - ✓ Ressources stables : **3,91 milliards d'euros euros**.

La différence entre les ressources stables et les emplois stables constitue le fonds de roulement, autrement dit les ressources dont dispose la Ville de Nice à moyen et long terme pour financer ses investissements.

A la fin de l'année 2024, celui-ci s'établit à **49 millions d'euros**.

- ☐ Le cycle d'exploitation se présente comme le solde entre l'actif circulant et le passif circulant, autrement appelé le **besoin en fonds de roulement**. Il constitue le montant qui doit permettre de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes).
Pour l'exercice 2024, la Ville de Nice dégage ainsi **un excédent** (et non un besoin en fonds de roulement) **de 14,8 millions d'euros**.
- ☐ Le niveau de **trésorerie** résulte de la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Ainsi, compte tenu d'un fonds de roulement favorable d'une part, et d'un besoin en fonds de roulement excédentaire d'autre part, la Ville de Nice, pour l'exercice écoulé, affiche un niveau de trésorerie élevé à hauteur de **63 939 474 euros**.

